Zeitschrift: Revue vaudoise de généalogie et d'histoire des familles

Herausgeber: Cercle vaudois de généalogie

Band: 25 (2012)

Artikel: Sexualité avant et hors mariage, l'exemple de trois familles de Montreux

au XVIIIe siècle

Autor: Johner, Aline

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1085149

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Sexualité avant et hors mariage, l'exemple de trois familles de Montreux au xvIII^e siècle¹

Aline Johner



sexuelles des hommes et des femmes qui ont vécu au xVIII^e siècle? À première vue, les sources à disposition de l'historien pour répondre à cette question sont assez maigres. Pourtant, deux types de documents peuvent nous renseigner sur les pratiques qui

Comment parler des habitudes

ont pu avoir cours dans le Pays de Vaud sous l'Ancien Régime. D'abord, les procès-verbaux des Consistoires – tribunaux des mœurs dans les régions protestantes – nous fournissent des informations sur les naissances d'enfants illégitimes. Grâce aux registres de paroisse, il est ensuite possible de quantifier les conceptions prénuptiales. En calculant le temps écoulé entre le mariage d'un couple et la naissance de leur premier enfant, il est possible de mettre en évidence la fréquence et l'ampleur de ce phénomène. En effet, si une naissance suit de moins de 8 mois la cérémonie religieuse, les premières relations sexuelles

des époux sont donc antérieures au mariage², ce qui est alors en principe condamné par l'Église.

Le terme d'« habitude» lui-même implique enfin de rechercher des tendances, mais il risque de faire oublier la part de décision individuelle ainsi que les facteurs qui peuvent expliquer ces choix. En matière de sexualité, l'étude des pratiques illicites que sont les naissances hors mariage et les conceptions prénuptiales permet justement de confronter des attitudes différentes dans une même communauté. Si des comportements de cette nature se trouvent de surcroît partagés par plusieurs membres d'une même famille, le rôle de cette dernière peut alors être pris en compte comme un facteur déterminant pour aider à comprendre les attitudes des individus.

L'histoire de la sexualité s'est pourtant jusqu'à présent assez peu penchée sur le lien entre les conduites sexuelles non conformes et le rôle de la famille dans la transmission de ces habitudes. Les quelques auteurs qui ont pressenti que le cadre familial pouvait influencer la sexualité ont

¹Réalisé sur la base de : Johner, Aline, *Entre société et famille, la sexualité avant et hors mariage dans la paroisse de Montreux de 1700 à 1803*, Lausanne : Université de Lausanne, mémoire de maîtrise ès lettres (histoire) rédigé sous la direction de Sandro Guzzi-Heeb, 2012.

² Nous considérons comme issues d'une conception prénuptiale les naissances survenant jusqu'à 8 mois y compris après le mariage. Certains historiens n'intègrent que les naissances survenant jusqu'à 7 mois y compris après le mariage mais, pour le début du XVIII^e siècle à Montreux, nous ne possédons que la date du baptême et non celui de la naissance. Comme, dans le Pays de Vaud, il peut se dérouler plusieurs jours voire plusieurs semaines entre ces deux événements, les baptêmes qui surviennent 8 mois après le mariage peuvent en réalité correspondre à des naissances qui suivent de 7 mois le mariage.

plutôt mis l'accent sur des éléments extérieurs à la cellule familiale, comme la modernisation de la société, l'évolution des mentalités ou les mutations économiques³. Rares sont ceux qui ont choisi d'orienter leurs recherches en examinant le lien entre famille et sexualité par le biais de reconstructions généalogiques. Dans les années septante, dans le cadre du Cambridge Group for the History of Population and Social Structure, l'historien anglais Peter Laslett creuse pourtant la piste de la relation directe entre famille et sexualité. Il constate que les individus mis en cause dans des affaires de grossesses illégitimes sont souvent issus des mêmes familles, et que ces individus constituent de véritables réseaux que Peter Laslett nomme « bastardy prone-sub-society », une subsociété constituée d'individus enclins à la bâtardise⁴.

La relation entre famille et sexualité non conforme a depuis lors très peu été abordée dans les études historiques. Les thèmes de l'illégitimité ou des grossesses prénuptiales sont présents dans plusieurs travaux mais les liens familiaux et les réseaux tissés par les personnes qui s'inscrivent dans ces comportements sont rarement pris en compte.

Récemment, Sandro Guzzi-Heeb de l'Université de Lausanne a choisi de s'intéresser à nouveau à ces questions qui offrent de nombreuses perspectives de recherche. Dans plusieurs articles, il montre comment la famille, les réseaux, la politique et les stratégies matrimoniales peuvent former avec les comportements sexuels des

C'est dans cette perspective que nous avons présenté un mémoire de maîtrise⁶, dont le présent article développe l'un des aspects. Afin de définir quel était le rôle des habitudes familiales du point de vue des pratiques sexuelles illicites du xVIIIe siècle, nous proposons dans cet article l'exemple de trois familles aux comportements visiblement différents à cet égard. Il va sans dire que ces études de cas s'insèrent dans une analyse plus globale que nous présentons dans notre mémoire. La question du rôle de la religion protestante, notamment, est un point important qui ne sera pas traité ici mais qui doit être pris en considération pour comprendre la fréquence des conceptions prénuptiales dans le Pays de Vaud. Notre désir est de présenter l'exemple de familles évoluant dans le même contexte social et religieux, afin de mettre en exergue l'intérêt que présente la généalogie dans ce type de recherche. En reconstituant une partie de l'histoire de ces personnes, nous dégagerons des éléments concernant les habitudes matrimoniales et le rôle de contrôle qu'exerce la famille sur les comportements sexuels de ses membres.

La sélection de ces familles a d'abord nécessité un premier pointage dans les registres de paroisse de Montreux⁷. Le travail a consisté à relever tous les mariages et les publications de bans suivis d'une naissance entre 1795 et 1803. Nous avons pu identifier 134 unions dans les-

modèles d'interactions⁵. L'approche micro-historique permet alors de replacer l'individu, ses choix personnels et surtout l'influence de son propre entourage, au centre des facteurs qui expliquent la présence ou non de sexualité avant et/ou hors mariage.

³Voir par exemple Shorter, Edouard, «Illegitimacy, Sexual Revolution and Social Change in Modern Europe», in *Journal of Interdisciplinary History*, no 2, 1971, p. 237-272; MITTERAUER, Michel, «Familienformen und Illegitimitätini ländlichen gebieten Österreichs», in *Archiv für Sozialgeschichte*, 19, 1979, p. 123-188; ou encore FILLON, Anne, *Les trois bagues aux doigts. Amours villageoises au XVIII siècle*, Paris: R. Laffont, Collection «Les hommes et l'histoire», 1989, 527 p.

⁴ LASLETT, Peter, «The Bastardy Prone Sub-Society», in LASLETT, Peter et alii, Bastardy and its Comparative History. Studies in the History of Illegitimacy and Marital Nonconformism in Britain, France, Germany, Sweden, North America, Jamaica and Japan, London: E. Arnold, 1980, p. 217-245.

⁵ Notamment: Guzzi-Heeb, Sandro, «Sex, Politics and Social Change in the 18th and 19th Centuries. Evidence from the Swiss Alps», in *Journal of Family History*, octobre 2011, vol. 36 - 4, p. 367-386, et «Sexe, parenté et politique dans une vallée alpine au XIX° siècle», in *Annales de démographie historique*, no 1, 2010 (1), p. 115-137.

⁶ Johner, Aline, op. cit., 2012.

⁷ ACV, Eb 85/1-13.

quelles 73 femmes avaient mis au monde leur premier enfant dans les 8 mois suivant la cérémonie religieuse. Force est alors de constater que plus de la moitié des fiancés de la paroisse de Montreux (55,4%) pratiquaient les conceptions prénuptiales à la fin du xVIII^e siècle.

Pour savoir si le phénomène était plus présent dans certaines familles, il a ensuite fallu comptabiliser la récurrence de patronymes, à la fois chez les couples pratiquant la sexualité prémaritale et chez ceux où la naissance du premier enfant suivait de plus de 8 mois le mariage. Il est dès lors apparu que certains noms n'étaient présents que dans le groupe des couples avec conceptions prénuptiales alors que d'autres en étaient totalement absents. Sur la base de ce constat, nous avons pu sélectionner certaines familles pour lesquelles une généalogie plus complète se justifiait. Nous avons reconstitué les lignées en prenant en compte les hommes de ces familles. Cependant, afin de pouvoir identifier la présence de conceptions prénuptiales également chez les femmes, nous avons toujours recherché la date de naissance de leur premier enfant.

En dépouillant les procès-verbaux du Consistoire de Montreux sur les années disponibles du XVIII^e siècle, il a également été possible de retrouver les procès en paternité dans lesquels étaient impliqués des membres de ces mêmes familles⁸.

Notre choix s'est porté sur deux branches des Favre de Montreux qui semblaient enclines à la pratique des conceptions prémaritales. Dans un souci de comparaison, nous avons par la suite reconstitué une branche des Cathélaz, famille qui illustre une attitude à l'opposé de celle des Favre. Nous avons également pu étudier plus en profondeur trois branches de la famille Borcard. Cette

dernière famille illustre l'exemple d'un groupe qui va peu à peu intégrer les autorités villageoises après la Révolution vaudoise. Aussi, l'analyse des habitudes sexuelles des Borcard sur plusieurs générations ouvre la voie à des réflexions sur le lien entre famille, sexualité et stratégies matrimoniales.

Afin de permettre une meilleure compréhension de ce qui va suivre, des tables généalogiques sont régulièrement présentées.



Première page du registre du Consistoire de Montreux, commencé le 24 février 1749. Source : ACV, Bda 85/16.

⁸La procédure est enclenchée suite à une plainte de la part d'une femme enceinte que le père présumé de son enfant refuse d'épouser, ou de la part du Consistoire lui-même qui cherche d'un côté à réprimer un comportement illicite et d'un autre à désigner un père qui se chargera des frais d'entretien de l'enfant illégitime.

Des classes sociales proches mais des comportements différents

La présence de sexualité illicite, principalement les naissances illégitimes, a souvent été associée par les historiens à une situation matérielle défavorable chez les couples concernés. Il est vrai que ces naissances impliquent souvent des domestiques ou des travailleurs étrangers. Mais nous avons pu constater qu'au xviiie siècle, à Montreux, les conceptions prénuptiales ne concernent pas une classe précise de la population et que les naissances illégitimes peuvent aussi être le fait d'individus plus riches. Les trois familles que nous avons sélectionnées ne se situent donc pas parmi les plus démunies de la paroisse. Il a été dès lors intéressant de les comparer, puisque les taux de conceptions prénuptiales et de grossesses illégitimes diffèrent entre elles.

Nous avons pu connaître la situation matérielle de la branche des Cathélaz à partir de Jean Jacques, fils de David Cathélaz, qui apparaît dans les registres fonciers de 1802. On y apprend qu'il possède, outre sa maison, des vignes, des prés et des bois à hauteur de 3495 francs de terres et 500 francs d'immobilier9. Pour situer ces possessions par rapport aux autres propriétaires de l'époque, nous nous référons à l'étude de Georges André Chevallaz, Aspects de l'agriculture vaudoise à la fin de l'ancien régime: La terre, le blé, les charges. Ce dernier propose des tabelles pour quelques villages. Il y classe les propriétaires en trois catégories: ceux qui possèdent entre 1000 et 5000 livres de propriétés, ceux qui en possèdent pour une valeur comprise entre 5000 et 10000 livres et ceux qui ont plus de 10000 livres de terres en leur possession. Dans les régions comparables avec Montreux, la proportion de propriétaires de la première catégorie concerne généralement entre 10% et 15% de la population et les deux autres catégories ne représentent jamais plus de 3% du total des habitants.

Autrement dit, la famille Cathélaz ne fait pas partie de la classe la plus aisée de la paroisse mais représente

néanmoins une famille de propriétaires qui disposent de plus de terres que la moyenne¹⁰.

La famille Favre non plus n'est pas issue des classes défavorisées de Montreux. Jean Philippe, fils de Samuel Favre (branche 1), est désigné comme boucher dans les registres dès le baptême de sa fille Susanne Marie en 1770¹¹. La situation de boucher bénéficie d'une certaine considération au XVIII^e siècle, seuls les artisans assermentés étant autorisés à vendre de la viande dans le village. Il s'agit de membres importants de la communauté, bien intégrés et souvent matériellement suffisamment bien lotis¹². Jean Philippe Favre, s'il possède moins de terres que Jean Jacques Cathélaz, détient une maison, un pré, un jardin et des vignes pour un total de 1 820 francs de terres et 750 francs de bâtiments¹³.

Enfin, la famille Borcard se situe dans une classe sociale encore plus élevée. Au milieu du xVII^e siècle, Vincent Borcard, ancêtre commun des trois branches que nous avons étudiées, est désigné dans le registre des baptêmes à la naissance de son fils David¹⁴ comme « honorable »¹⁵. Son autre fils, Amey, est lui-même présenté comme « Sr justicier »¹⁶ de même que Vincent, le fils de ce dernier¹⁷.

¹⁰ Il est difficile, sur la seule base du cadastre, de savoir ce que représentent réellement ces possessions en terme de rendement. Des vignes, des prés ou des champs peuvent ne pas constituer les mêmes ressources. Les chiffres que nous présentons nous permettent cependant de situer ces familles dans le groupe des possédants, voire des assez gros propriétaires.

¹¹ ACV, Eb 85-9, p. 134.

¹² BEBOUX, François, Vevey à la fin du XVIII siècle. Artisanat et services: crise ou prospérité?, Mémoire de licence, Lausanne, 1991, p. 29.

¹³ ACV, GD 341/1, folio 180-181; ACV, GF 341/14, p. 20.

¹⁴ ACV, Eb 85/3, p. 13.

¹⁵ Le titre d'honorable ajouté au nom d'un individu est utilisé au XVIII^e siècle pour désigner un paysan parmi les premiers du village.

¹⁶ Le justicier est un membre d'une cour de justice. Il exerce la fonction de juré et de juge. Les justiciers siègent sous la présidence du châtelain, du maire ou du lieutenant. Ils sont nommés par le bailli. Voir PIERRHUMBERT, William, Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand, Neuchâtel: P. Attinger, collection «Publications de la Société d'histoire et d'archéologie du Canton de Neuchâtel». Nouvelle série, t. 2, [1978] (1926¹), p. 317; et MOTTAZ, Eugène, Dictionnaire historique, géographique et statistique du Canton de Vaud, publ. sous les auspices de la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie, Genève: Slatkine, 1982 (1914-1921¹), t. 2, p. 18.

¹⁷ ACV, Eb 85/3, p. 204; ACV, Eb 85/4, p. 26.

Les descendants ne portent ensuite plus de titre mais continuent pour la plupart à posséder des biens. En 1802, Jean Louis (branche 2), petit-fils de Vincent, détient pour 7 253 francs de terrains et 1 475 francs de bâtiments¹⁸.

Malgré des situations sociales et matérielles assez proches, les naissances illégitimes ainsi que les conceptions prénuptiales sont présentes à des degrés différents dans ces familles. Le tableau suivant indique le pourcentage de comportements sexuels illicites par rapport aux premières naissances, en tenant compte des enfants illégitimes.

Comparaison des taux de sexualité illicite chez les familles Cathélaz, Favre et Borcard

	Nombre d'individus pour lesquels un mariage suivi d'une naissance a été retrouvé, en comprenant les naissances illégitimes sans mariage	Nombre de conceptions prénuptiales	Nombre d'illégitimes	Total des enfants issus de relations sexuelles illicites	Pourcentage de relations sexuelles illicites par rapport au total des premières naissances, en comprenant les naissances illégitimes sans mariage
Cathélaz	8	2	0	2	25 %
Favre, branche 1 (Michel)	9	6	1	7	77,8%
Favre, branche 2 (David)	8	3	1	4	50%
Borcard, branche 1 (Jean David)	5	0	0	0	0%
Borcard, branche 2 (Jean)	9	3	0	3	33,3 %
Borcard, branche 3 (Jacques)	7	2	1	3	42,9 %

Relevons que dès les premiers pointages pour sélectionner des familles, nous ne sommes jamais parvenus à rencontrer un groupe où la pratique des conceptions prénuptiales aurait été totalement absente. Chez certaines familles, la sexualité illicite est plus rare que dans d'autres, mais les relations préconjugales ne semblent épargner aucune d'entre elles

lorsqu'on se penche sur plusieurs générations et plusieurs branches cousines. Les différences sont néanmoins importantes d'une famille à l'autre, et une étude plus détaillée nous permet de reconstituer les cellules où des comportements de même nature semblent avoir été transmis ou partagés.

¹⁸ ACV, GD 341/1, folio 92-98; ACV, GD 341/14.

Sexualité illicite chez les Favre¹⁹

Branche 1, descendance de Michel Favre

- 1.3.2. Samuel (*1697) X Elisabeth Dubochet (x02.10.1730)
- 1.3.2.1. Jean Philippe (*22.12.1730) X Jeanne Marie Depallens (x15.09.1760)
- 1.3.2.1.1. Marie Marguerite (*09.03.1761) X Pierre Arnaud (x09.12.1796)
 - 1.3.2.1.1.1. Jean Pierre et Fréderich Arnaud (*05.04.1797)
- 1.3.2.1.3. Jean P. François (*1764) X Jeanne L. Dizerand (x23.06.1797)
 - 1.3.2.1.3.1. Jean François (*20.09.1793), illégitime
 - 1.3.2.1.3.2. Jeanne Rose (*06.08.1797)
- 1.3.2.1.5. Jeanne Marie (*1768) X Jean Fr. Emanuel Depallens (x19.09.1788)
 - 1.3.2.1.5.1. Susanne Esther Marguerite Depallens (*01.01.1789)
- 1.3.2.1.6. Susanne Marie (*1770) X Jean Jacques Masson (x02.03.1801)
 - 1.3.2.1.6.1. Susanne Marguerite Masson (*16.08.1801)

Branche 2, descendance de David Favre

- 1.6.1. Vincent (*1703) X Jeanne Marguerite Massard
 - 1.6.1.1. David Vincent (*14.04.1749), illégitime
- 1.6.1.2.3. Françoise (*1796) X Gabriel Vincent Cochard (x29.09.1820)
 - 1.6.1.2.3.1. Marguerite Françoise Cochard (*15.01.1821)
- 1.6.1.4. Marie Madeleine (*1764) X Jean David Aubort (x11.11.1803)
 - 1.6.1.4.1. Pierre David Aubort (*14.11.1803)
- 1.6.1.5. Susanne Marie (*1766) X Adam Dufour (x28.12.1791)
 - 1.6.1.5.1. Françoise Marie Dufour (*30.04.1792)

¹⁹ La numérotation des individus reprend celle des tableaux de descendance partielle annexés en fin d'article.

^{* =} naissance

x = date de mariage

X= épouse

Nous avons pu reconstituer la généalogie de deux branches cousines des Favre. L'une comme l'autre pratiquent en nombre élevé les conceptions prénuptiales ou l'illégitimité, en particulier la lignée de Michel (branche 1). Le taux de naissances issues de relations sexuelles illicites s'élève chez eux à près de 80 %, et l'usage se perpétue sur trois générations:

Samuel Favre, le fils de Michel, épouse Elisabeth Dubochet le 2 octobre 1730²⁰. Moins de 3 mois plus tard, le 22 décembre de la même année, est baptisé leur premier enfant, Jean Philippe²¹. Ce dernier épouse le 15 septembre 1760 Jeanne Marie Depallens²². Leur fille, Marie-Marguerite, est baptisée le 9 mars 1761, soit 6 mois après²³. Le couple aura ensuite neuf autres enfants pour cinq desquels nous avons retrouvé une union suivie d'une naissance dans les registres de paroisse de Montreux. Sur ces cinq unions, quatre débutent avec des relations sexuelles avant le mariage. Jean Pierre François conçoit même un enfant illégitime avec Jeanne Louise Dizerand en 1793²⁴ avant de l'épouser en 1797 alors qu'elle est à nouveau enceinte²⁵.

La branche cousine de la famille, la lignée de David Favre, ne connaît pas des taux de sexualité illicite aussi élevés mais l'habitude est tout de même largement partagée. Le fils de David, Vincent Favre, est accusé de paternité par Jeanne Marie Massard en 1749²⁶. Deux des filles légitimes qu'il aura avec sa seconde épouse sont par la suite enceintes avant de se marier²⁷. Marie Madeleine accouche même trois jours après son union. Le seul fils légitime de Vincent attend vraisemblablement le mariage avant de concevoir un enfant, mais la fille de ce dernier accouchera moins de quatre mois après son mariage²⁸.

À l'inverse, une famille comme les Cathélaz semble appliquer un contrôle plus strict sur les relations sexuelles hors mariage. Sur quatre générations, en suivant la lignée de Daniel né en 1680, seules deux conceptions prénuptiales ont pu être relevées, à plus de cent ans d'intervalle. Ces conceptions concernent Daniel lui-même et l'une de ses arrière-petites-filles, Susanne Cathélaz, fille de Jean David²⁹.

Sexualité illicite chez les Cathélaz

1.6. Daniel (*1680) X Jeanne Aubort (x02.10.1700)

1.6.1. Pierre (*04.04.1701)

1.6.4.5.4. Susanne (*1781) X Jean François Cochard (x27.03.1801)

1.6.4.5.4.1. Jean François Cochard (*28.07.1801)

²⁰ ACV, Eb 85/7, [p. 3].

²¹ ACV, Eb 85/6, p. 17.

²² ACV, Eb 85/7, p. 48.

²³ ACV, Eb 86/9, p. 41.

²⁴ ACV, Bda 85/3, le 31 mai 1793; ACV, Eb 85/11, p. 113.

²⁵ ACV, Eb 85/13, p. 67; ACV, Eb 85/11, p. 169.

²⁶ ACV, Bda 85/16, le 29 novembre 1748; ACV, Eb 85/6, p. 129.

²⁷ ACV, Eb 85/13, p. 120; ACV, Eb 85/11, p. 257 et Eb 85/13, p. 31, 85/11, p. 92.

²⁸ Françoise Favre épouse Gabriel Vincent Cochard le 29.09.1820 et leur enfant naît le 15.01.1821. ACV, Eb 85/13, p. 197; ACV, Eb 85/11, p. 398.

²⁹ Daniel Cathélaz épouse Jeanne Aubort le 2 octobre 1700 et leur premier enfant est baptisé le 4 avril 1701. ACV, Eb 84/4, p. 22; ACV, Eb 85/4, p. 76. Susanne Cathélaz épouse Jean François Cochard le 27 mars 1801 et son premier enfant naît le 28 juillet de la même année. ACV, Eb 85/13, p. 101; ACV, Eb 85/11, p. 227.

Pour les Borcard enfin, on relève des taux de sexualité illicite qui varient sensiblement d'une branche à l'autre. Les conceptions prénuptiales se concentrent chez eux dans des groupes précis, notamment la lignée de Jean et celle de son frère Jacques. La sexualité illicite est appa-

remment absente chez les descendants du troisième frère, Jean David. Il semble donc qu'au contraire d'une famille comme les Favre, les habitudes sexuelles se situent chez eux au niveau de la famille «nucléaire».

Sexualité illicite chez les Borcard

Branche 2, descendance de Jean Borcard

1.4.1.9.1. Susanne Marie (*1742) X David Mayor (x20.09.1771)

1.4.1.9.1.1. Jean David Mayor (*03.12.1771)

1.4.1.9.2. Jeanne Françoise (*1746) X Jean François D. Perret (x10.10.1768)

1.4.1.9.2.1. Jeanne Françoise Perret (*13.01.1769)

1.4.1.9.6. Judith (*1761) X François Abraham Delarottaz (x18.07.1781)

1.4.1.9.6.1. Marie Anne Delarottaz (*03.02.1782)

Branche 3, descendance de Jacques Borcard

1.4.1.10.2. Madeleine (*?) X Jean Pierre Depallens (x24.10.1783)

1.4.1.10.2.1. Jean Jacques David Depallens (*02.05.1784)

1.4.1.10.7. Jean Louis (*1765) X Madeleine Denéréaz, X Jeanne Françoise Dubochet (x29.03.1799)

1.4.1.10.7.1. Jean Borcard (*1783), illégitime

1.4.1.10.7.2. Jeanne Marie Françoise (*09.06.1799)

Jean Borcard (branche 2) aura quatre filles et un fils. Trois de ses filles accouchent entre deux et six mois après leur union et la quatrième huit mois et demi après³⁰. Le seul fils de la fratrie, Jean Louis, aura son premier enfant

juste neuf mois après s'être marié³¹. Les conceptions prénuptiales concernent donc chez eux principalement des filles et sur une seule génération. Chez les descendants de Jacques (branche 3), la sexualité prémaritale se retrouve

³⁰ Il s'agit de Susanne Marie qui accouche 2,5 mois après son mariage, Jeanne Françoise, 4 mois après, Judith 6,5 mois après et Marguerite 8,5 mois après. Mariages: ACV, Eb 85/7, p. 68, 77, 109, 119; Naissances: ACV, Eb 85/9, p. 125, 152, 286.

³¹ ACV, Eb 85/7, p. 100; ACV, Eb 85/9, p. 246.

chez un frère et une sœur³², le premier concevant également un enfant illégitime alors qu'il est âgé de 18 ans³³.

La présence de sexualité avant ou hors mariage varie donc d'une famille à l'autre. Les comportements illicites sont parfois isolés, d'autres fois concentrés chez des frères et sœurs, ou se répandent sur plusieurs générations et sur plusieurs branches cousines. Il n'est pas aisé d'expliquer la raison de ces différences. Nous pouvons néanmoins supposer que ces familles appliquent des modèles matrimoniaux différents. Une première piste se trouve peutêtre dans l'étude des âges au mariage puisque nous verrons qu'il existe des différences entre les Favre, les Cathélaz et les Borcard sur ce point. Puis, si l'âge suggère parfois des habitudes matrimoniales différentes, l'ascension sociale et peut-être l'existence de réseaux sont aussi des pistes que nous évoquerons, bien qu'elles demandent encore à être creusées. Nous verrons également qu'une grossesse hors mariage implique des conséquences différentes selon qu'elle concerne un garçon ou une fille de ces familles.

Les Cathélaz, une sexualité illicite rare et un âge au mariage bas

Lorsqu'on observe l'âge moyen au mariage de tous les couples de la paroisse entre 1795 et 1803, peu de différences apparaissent selon que le couple a conçu avant ou après la cérémonie religieuse³⁴. Cependant, l'analyse plus détaillée à l'intérieur des familles que nous avons sélectionnées permet d'identifier des habitudes qui varient d'un groupe à l'autre.

La moyenne d'âge au mariage des huit unions qui ont eu lieu dans la famille Cathélaz entre 1700 et 1808 est de 23,4 ans³⁵. Lorsqu'on examine la différence d'âge entre les conjoints, il apparaît que l'homme est en moyenne de 8,5 ans plus âgé que son épouse. L'habitude semble donc consister en des mariages jeunes, principalement pour les femmes, et avec des hommes plus âgés qu'elles.

Si l'on considère les deux mariages ayant été précédés par une conception, il est intéressant de relever qu'ils sont le fait des membres les plus jeunes lors de leurs noces, 20 ans à chaque fois. Aucun cas d'illégitimité n'a été recensé dans cette branche de la famille Cathélaz. Les deux cas de conceptions prénuptiales pourraient cependant être des grossesses hors mariage qu'une union aura légitimées. Le fait qu'il s'agisse des individus les plus jeunes lors de leurs noces, dans une famille où la sexualité prénuptiale n'est pas largement pratiquée, nous fait du moins pencher pour cette hypothèse.

On peut imaginer que l'habitude des Cathélaz de se marier avant 25 ans leur permet généralement d'éviter des célibats trop prolongés et de ce fait de se prémunir contre une sexualité hors mariage. Cette famille illustre donc un groupe issu d'une classe assez aisée de la population où la stratégie matrimoniale vise à ne pas laisser ses membres concevoir avant le mariage, même si des «accidents» ne sont pas toujours évités.

Les Favre, des mariages plus tardifs et une sexualité illicite constante

En analysant l'âge au mariage des membres des deux branches de la famille Favre, on observe une tendance différente de celle des Cathélaz. Les membres de la famille Favre se marient en moyenne à 28,3 ans. De plus, à l'exception de Jeanne Marie qui s'unit à 20 ans,

³² Madeleine qui épouse le 24 octobre 1783 Jean Pierre Depallens et accouche le 2 mai 1784 et Jean Louis qui épouse le 29 mars 1799 Jeanne Françoise Dubochet qui accouche le 9 juin de la même année. ACV, Eb 85/13, p. 84 et 197.

³³ Jean Louis naît le 3 mai 1765 et est accusé de paternité par Madeleine Denéréaz à partir du mois de juin 1783. ACV, Eb 85/9, p.88; ACV, Bda 85/2, dès le 22 juin 1783.

³⁴ Johner, Aline, op. cit., p. 85.

 $^{^{\}rm 35}\,\mbox{Voir}$ tableaux des âges au mariage en annexe.

les descendants de la branche 1 des Favre qui pratiquent les conceptions prénuptiales s'unissent tous alors qu'ils ont dépassé les 30 ans. Les membres de la branche cousine, les enfants de David, se marient un peu moins tard. Seule Marie Madeleine, qui met au monde son premierné 3 jours après ses noces, est âgée de 39 ans à son mariage. Le fait qu'elle s'unisse à un âge inhabituel pour les femmes en général, et dans sa famille en particulier, nous fait supposer qu'il s'agit également d'une grossesse illégitime réparée par un mariage.

Faut-il mettre la présence de grossesses prénuptiales dans la famille sur le compte de mariages à un âge assez élevé? Les habitudes matrimoniales sont en tout cas différentes de celles des Cathélaz. Non seulement ils s'unissent alors qu'ils sont plus âgés, mais, lorsque les filles Favre sont enceintes avant leur mariage, il n'est pas rare que leur époux soit plus jeune qu'elles: Susanne Marie et sa sœur Marie Madeleine sont de 6 ans plus âgées que leurs maris et leur cousine, Susanne Marie Madeleine, a 3 ans de plus que son époux.

Une chose est sûre, les garçons et les filles Favre bénéficient de plus de liberté en matière de sexualité que les Cathélaz. Mais si la sexualité illicite est très présente chez eux, il semble que les circonstances qui font qu'elle débouche sur une naissance légitime ou illégitime vont varier selon qu'un fils ou une fille de la famille est impliqué. Marie Madeleine, qui accouche trois jours après son mariage, parvient à épouser in extremis le père de son enfant au contraire de son père Vincent qui devient le père d'un enfant illégitime alors qu'il est déjà âgé de 46 ans.

De manière générale, si une plus grande tolérance face à des comportements sexuels semble avoir été pratiquée par des familles comme les Favre, la notion de liberté qu'elle suppose devrait pourtant être relativisée. En effet, chez eux comme chez les Borcard, les enfants illégitimes ne sont jamais le fait des filles, mais uniquement de leurs frères.

Si l'illégitimité devait avoir concerné les filles, elle a toujours été réparée par un mariage et nous apparaît alors comme une conception prénuptiale. C'est donc sous le contrôle de la famille ou de la communauté que ces filles sont enceintes avant de se marier. Comment expliquer sinon que dans des groupes comme les Favre, aucune d'entre elles ne mette au monde d'enfant illégitime bien que presque toutes pratiquent une sexualité alors qu'elles ne sont pas encore mariées?

Les Borcard, des stratégies matrimoniales qui évoluent

Nous avons vu que chez les Borcard, la présence de sexualité illicite ne se présente pas de la même façon dans les trois branches cousines pour lesquelles nous avons pu reconstituer une généalogie. Aucune conception prénuptiale ou grossesse hors mariage n'a été relevée dans la descendance de Jean David. Or l'âge moyen au mariage dans cette lignée est de 23 ans pour les filles et 29 pour les garçons. En général, les épouses sont aussi plus jeunes que leurs maris. Cette partie de la famille Borcard se comporte donc de la même manière que la famille Cathélaz. Les filles sont les plus jeunes dans le couple, se marient avant 25 ans et il n'y a pas de sexualité hors mariage. Il semble donc que la famille se conforme à un certain modèle, mêlant l'âge au mariage et la rigueur face aux relations sexuelles hors mariage.

Les filles de Jean, qui constituent la deuxième branche de la famille, ont par contre presque toutes eu des relations sexuelles avant de se marier. Cependant, au contraire des Favre, elles ne se marient pas après 30 ans. Susanne Marie, Jeanne Françoise et Judith célèbrent respectivement leur mariage à 29, 22 et 20 ans. Un autre élément a pourtant attiré notre attention concernant la famille Borcard. La sexualité hors mariage intervient uniquement dans une génération de cousins. Or la génération suivante, non

seulement ne pratique plus de sexualité illicite, mais se marie également plus jeune que la précédente:

Âge moyen des Borcard par génération

	Âge moyen Génération 1	Âge moyen Génération 2	Âge moyen Génération 3
Ligné de Jean David (branche 1)	40	20	24,3
Lignée de Jean (branche 2)	33	26,4	23
Lignée de Jacques (branche 3)	?	31,3	21

À l'exception du seul fils de Jean David, une tendance à un âge au mariage de plus en plus bas est donc observable. Le fait que les membres de la famille Borcard se marient plus jeunes à la fin du siècle signifie peut-être que les habitudes matrimoniales ont évolué. Existe-t-il une raison à cela? Il est bien entendu difficile de répondre à cette question sur la base de ce seul exemple. Mais nous savons que Jean Louis entre en politique après la Révolution vaudoise, puisqu'il est présent dans les nouveaux conseils en 1798³⁶. Son nouveau statut l'encourage-t-il à inciter ses enfants à afficher des mœurs plus strictes que celles de sa génération? Jean Louis Borcard et ses sœurs, qui pratiquent presque toutes la sexualité hors mariage, s'unissent à des

familles d'importants notables de Montreux. Jean Louis épouse Susanne Françoise Cochard dont le frère devient syndic après la révolution. Il nommera son beau-frère, le Jean Louis Borcard qui nous intéresse, comme adjoint. Ensuite, Abraham Delarottaz, époux de Judith, est syndic de la communauté de Veytaux en 1792 et 1793³⁷. Marguerite épouse le frère de ce dernier, Jean Delarottaz, qui connaît une carrière florissante après la révolution³⁸. Quant à David Mayor et Jean François David Perret, qui épousent les deux autres sœurs Borcard, leurs pères sont membres des cours de justice de la paroisse³⁹. La génération suivante continue ensuite de s'unir avec les mêmes familles. Deux des enfants de Jean Louis épousent des cousins germains. Susanne Françoise s'unit ainsi en 1817 avec François Louis Cochard, fils de François Cochard, frère de sa mère⁴⁰. Jean épouse en 1810 Jeanne Marie Delarottaz, fille de François Abraham Delarottaz et de Judith Borcard, sœur de son père⁴¹.

Nous pourrions supposer que les enfants de Jean Borcard se sont servis de la sexualité prénuptiale pour s'assurer des mariages intéressants et qu'une fois bien installée dans les élites, la famille s'illustre ensuite par des stratégies matrimoniales plus fermées qu'auparavant. Cela permettrait d'expliquer en partie pourquoi la sexualité avant et hors mariage est alors plus contrôlée. Mais la fréquence de ces comportements dans la paroisse et leur

³⁶ Le 17 octobre 1798 « Le citoyen sindic ayant fait citer à paraître par devant cet honorable conseil, le citoyen François Cochard de Chernex pour se déclarer s'il accepte ou non la charge de Sindic à laquelle il a été elà par la généralité des communiers, introduit il a déclaré qu'il accepte cette charge, & a nommé pour ses adjoints les citoyens ancien sindic Michel Chevaley son beau père Jean Louis Borcard de Sales et Jean David Borcard de Sales [...]», Manual du Conseil général du Châtelard: Arch. Montreux, A 33 Châtelard, 1797-1798, p. 265. Schaeren, Nicole, Évolution et Révolution des institutions locales à Montreux. Éclairage sur le fonctionnement des autorités politiques des communes de la paroisse de Montreux (1790-1821), Mémoire de licence, Lausanne, 2004, Annexes, p. 12.

³⁷ Ibid.

³⁸ Député de paroisse à l'assemblée provisoire de 1798, électeur choisi pour les Planches et Veytaux, président de la chambre de régie de Veytaux en 1798, agent national de la paroisse de Montreux, député à la Diète cantonale de 1801, syndic de Veytaux entre 1803 et 1812 et finalement député au Grand Conseil durant ces mêmes années. SCHAEREN, Nicole, op. cit., annexes, p. 9.

³⁹ David Mayor est le fils du Sieur juré et justicier Jacques Abraham Mayor et Jean François David Perret celui du Sieur assesseur et justicier Jean David Perret. Ces titres apparaissent dans les registres de paroisse aux mariages de leurs enfants. ACV, Eb 85/7, p. 68 et 77.

⁴⁰ ACV, Eb 85/13, p. 180.

⁴¹ ACV, Eb 85/13, p. 177.

présence dans des familles comme les Favre, qui n'apparaissent jamais dans les conseils, ne nous permettent pas, sur la base de ce seul exemple, de conclure que la sexualité a pu être utilisée pour favoriser des mariages intéressés.

Il n'est cependant pas exclu que ces unions aient été d'autant plus aisées du fait qu'il s'agit de mariages entre des familles aux comportements sexuels proches: la sexualité avant ou hors mariage est en effet aussi présente dans les familles avec lesquelles Jean Louis et ses sœurs s'unissent.

Le frère de Susanne Françoise Cochard, femme de Jean Louis Borcard, se marie à deux reprises. Sa première épouse accouche un peu plus de 9 mois après le mariage mais la seconde met au monde son premier enfant 6 mois après la cérémonie⁴². Entre ces deux unions, François Cochard a un enfant illégitime, mort-né, avec Rose Dizerand, sa domestique⁴³.

Susanne Marie Borcard s'unit à David Mayor, fils du Sieur juré et justicier Jacques Abraham Mayor. Or le frère de David Mayor pratique également la sexualité prémaritale puisque sa femme accouche trois mois après le mariage⁴⁴.

La seconde des filles de Jean Borcard, Jeanne Françoise, épouse Jean François David Perret, fils du seigneur assesseur consistorial Jean François David Perret. L'un de ses frères, Gabriel Vincent Perret, est accusé d'illégitimité en 1795 par Marie Dufaux. Il reconnaît sa paternité même s'il refuse d'épouser la fille⁴⁵.

Les deux autres filles de Jean Borcard, Judith et Marguerite, épousent des frères: Jean et François Abraham Delarottaz. Il s'agit des deux seuls de leur fratrie pour lesquels des mariages féconds ont été trouvés. Cela nous empêche donc de savoir si le fait de pratiquer une sexualité avant d'être marié est à mettre sur le compte de leur union avec les filles Borcard ou si l'habitude est partagée par des frères et sœurs. Mais les parents de ces deux garçons, Jacques Delarottaz et sa femme Antoinette Depallens, ont leur premier enfant sept mois et demi après leur union⁴⁶.

S'il ne nous est pas possible de faire un lien direct entre la présence de sexualité illicite chez les Borcard et leur ascension sociale, il n'en reste pas moins intéressant de relever que l'élite ne contrôle pas nécessairement plus les relations sexuelles entre célibataires que le reste de la population. Mais ils se distinguent cependant à un détail près: chez les Borcard comme chez les familles avec lesquelles ils s'unissent, les hommes n'épousent pas les mères de leurs enfants illégitimes lorsqu'elles sont d'une catégorie sociale inférieure. Ces notables ne se distinguent donc pas du reste de la population lorsqu'il s'agit d'avoir des rapports sexuels sans être mariés... pour autant que le couple soit assorti sur le plan social.

Conclusion

Bien que notre étude n'ait porté que sur quelques familles, il est possible d'en déduire qu'au XVIII^e siècle, dans la paroisse de Montreux, des modèles de tolérance différents face à la sexualité hors mariage coexistent. Même si nous ne sommes pas parvenus à trouver des familles dans lesquelles la sexualité prémaritale était totalement absente, sa présence largement répandue dans certains groupes suscite des questionnements. Deux types

⁴² François Cochard épouse le 28 août 1803 Françoise Marguerite Michel qui accouche le 3 mars 1804. ACV, Eb 85/13, p. 114; ACV, Eb 85/11, p. 262.

⁴³ Le 26 avril 1796: ACV, Eb 84/14, p. 72; ACV, Bda 85/3, dès le 17 novembre 1795.

⁴⁴ Gabriel Mayor épouse Marie Yaux le 30 décembre 1774 et elle accouche le 9 avril 1775 : ACV, Eb 85/7, p. 86; ACV, Eb 85/9, p. 192.

⁴⁵ ACV, Bda 85/3, dès le 21 juillet 1795.

⁴⁶ Ils se marient le 4 août 1747 et leur premier enfant naît le 22 mars 1748: ACV, Eb 85/7, p. 24; ACV, Eb 85/6, p. 121.

de comportements semblent émerger de l'examen des familles sur lesquelles nous nous sommes penchés. Un modèle plus « traditionnel » implique l'âge des couples à leur mariage. Dans ce cas, les époux s'unissent lorsqu'ils sont âgés d'entre 20 et 30 ans, avec une assez grande différence d'âge entre les partenaires. La sexualité hors mariage y est contrôlée, et les enfants qui auraient été conçus par des célibataires sont légitimés par l'union de leurs parents avant de venir au monde.

Il existe un autre modèle où les couples s'unissent à un âge plus avancé et où les comportements illicites sont tolérés ou du moins ne parviennent pas à être évités. Dans ces familles, nombreux sont celles et ceux qui ont des relations sexuelles sans être mariés, et ce n'est sans doute pas un hasard si c'est dans ces mêmes familles que des naissances illégitimes interviennent. Mais la sexualité prémaritale y est parfois si fréquente qu'elle nous fait douter qu'il puisse s'agir à chaque fois de grossesses illégitimes réparées par une union. Le fait que des groupes comme celui des Favre 1 ou des filles de Jean Borcard connaissent des taux de sexualité illicites largement au-dessus de la moyenne indique que la tolérance face à ces comportements y est plus large que dans d'autres familles. Mais là où les habitudes semblent presque illustrer une tradition chez les Favre, celles-ci changent pour les Borcard au moment où la famille noue des alliances avec les élites du village. La raison de ce changement ne peut pas encore être déterminée avec certitude, et une étude plus approfondie s'avérera nécessaire.

L'étude des trois familles que nous avons proposée nous permet également de reconsidérer l'influence des mutations de la société dans l'étude de l'évolution des pratiques sexuelles sous l'Ancien Régime. L'analyse des facteurs socio-économiques comme éléments qui distingueraient une partie de la population de par ses habitudes sexuelles ne suffit pas à elle seule pour expliquer la sexualité avant et hors mariage dans la campagne vaudoise du XVIII^e siècle. La prise en compte des traditions

familiales nous permet donc de mieux comprendre où interviennent ces comportements illicites. Il sera cependant encore nécessaire de continuer nos recherches afin de déterminer si ces familles représentent des cas isolés ou si nous observons que ces différents modèles sont présents ailleurs. Les Favre, les Cathélaz et les Borcard ne constituent en effet peut-être pas des éléments isolés. Pour cela, un projet est actuellement en cours et prévoit de constituer un corpus beaucoup plus large que celui que nous avons pu présenter dans notre travail. Il nous sera dès lors possible de déterminer s'il existe de véritables réseaux de familles aux comportements sexuels semblables, ainsi que d'approfondir la question du lien entre sexualité, politique et stratégies matrimoniales.

Aline Johner Chemin des Secrétaires 2 1442 Montagny-près-Yverdon Exemples de convocations devant le Consistoire de Montreux pour cause de conception prénuptiale. Les exemples suivants concernent des femmes et des hommes qui ne font pas partie des familles que nous décrivons dans notre article. Comme aucun cas de conception prénuptiale parmi les trois familles analysées n'a eu lieu durant la période pour laquelle le tribunal condamnait le phénomène, nous proposons d'autres cas afin d'illustrer la procédure.

Dorlat & De Compary Sean Borlat & Cierres

Reynaud repris
pour avoir com:

Mence, leur

mariage par

l'impurete.

De leur faute, ils ont poromis de la reparer

dans la Suite par une vie Lage & spretienne,

a. Comparution de Jean Borlat et Pierre Reynaud, le 4 avril 1749. Source : ACV Bda 85/16.

David Moreroud Int Comparus David Moveroud, et fafemme of the repris de Ceme mariage prematare, Pourquey ils ont été sensurés et moriginés par mu leur faute le les sont promis de repers le un paris de la moriginés par mu le lagre et les sont eté sensurés et moriginés par mu le lagre et le la lagre et la lagre et le la lagre et le la lagre et la lagre e

b. Comparution de David Moreroud et de sa femme, le 6 mars 1761. Source: ACV Bda 85/7.

Sierre Money Marie Dubochet so semme, convenus

et la semme entrite de leur mariage premature,
après avoir été fortement exhortés à

Demander pardon a Dieu, et enjoints de

vivre Chretiennement ensemble, et superior

les Saintes Assemblées, et subir une
les Saintes Assemblées, et subir une

Censure que merite un telcas, ils ont

che liberés.

c. Comparution de Pierre Monney et de sa femme, le 11 avril 1755. Source : ACV Bda 85/7.

A Compari Marie Chollet femme de Marie de Marie de Marie de Marie pour avoir Chollet commencé son mariage par l'impureté, laquelle a promis de le reparer en vivant en bonne paix et union avec son Mari.

d. Comparution de Marie Chollet, le 14 mars 1755. Source : ACV Bda 85/7.

Annexes1:

Descendance partielle de François Cathélaz

- 1. François Cathélaz X Susanne Francey
 - 1.1. Pierre (*1666)
 - **1.2.** Roulet (*1669)
 - **1.3.** Claude (*1673)
 - **1.4.** Françoise (*1675)
 - **1.5.** *David* (*1677)
 - **1.6.** Daniel (*1680) X Jeanne Aubort (x1700)
 - 1.6.1. Pierre (*1701)
 - **1.6.2.** Jean Vincent (*1704)
 - **1.6.3.** *Marie Françoise* (*1708)
 - **1.6.4.** David (*1713) X Françoise Cochard (x1737)
 - 1.6.4.1. Pierre François (*1739)
 - **1.6.4.2.** Susanne (*1740)
 - **1.6.4.3.** Jean Sigismond David (*1746)
 - **1.6.4.4.** *Jean Pierre* (*1749)
 - **1.6.4.5.** Jean Jacques (*1752) X Susanne Marie Genevay (x1772)
 - 1.6.4.5.1. Jean Daniel (*1773) X Susanne Marie Cochard (x1801)

1.6.4.5.1.1. *Pierre Louis* (*1802)

1.6.4.5.2. Jeanne Marie (*1777) X Jean Vincent Muri (x1801)

1.6.4.5.2.1. Jean Daniel Muri (*1801)

1.6.4.5.3. Catherine Françoise (*1779) X Louis Ferdinand Dubochet (x1808)

1.6.4.5.3.1. Vincent Louis Dubochet (*1809)

1.6.4.5.4. Susanne (*1781) X Jean François Cochard (x1801)

1.6.4.5.4.1. Jean François Cochard (*1801)

1.6.4.5.5. *Jeanne Marguerite* (*1784) *X Daniel Dubochet* (x1814)

1.6.4.6. Françoise (*1754) X David Perret (x1776) X Jean Jacques Michel (x1780)

1.6.4.6.1. Susanne Michel (*1781)

¹Le gras indique un cas de conception prénuptiale.

Descendance partielle de Vincent Borcard

- 1. Vincent Borcard
 - 1.1. David (*1648)
 - 1.2. Daniel (*1649)
 - 1.3. Pernette (*1653)
 - **1.4.** Amey (*?) X Marie Wichoud (x1666)
 - 1.4.1. Vincent (*1667) X Marie Wichoud (x1690)
 - 1.4.1.1. Judith Esther (*1691)
 - 1.4.1.2. Françoise (*1692)
 - **1.4.1.3.** Amey (*1695)
 - **1.4.1.4.** Susanne (*1697)
 - **1.4.1.5.** *Jean David* (*1700)
 - **1.4.1.6.** Pierre Louis (*1702)
 - **1.4.1.7.** Claudine (*1705)
 - **1.4.1.8.** Jean David (*1706) X Françoise Wichoud (x1746)
 - **1.4.1.8.1.** Aimé (*1747)
 - **1.4.1.8.2.** Aimé (*1750)
 - **1.4.1.8.3.** Vincent (*1749) X Françoise Chevaley (x1769)
 - **1.4.1.8.3.1.** Jean David (*1770) X Jeanne Françoise Mayor (x1797)
 - 1.4.1.8.3.1.1. Vincent (*1798)
 - **1.4.1.8.3.1.2.** Vincent (*1800)
 - **1.4.1.8.3.1.3.** *Jean David* (*1803)
 - **1.4.1.8.3.1.4.** *Emanuel Vincent (*1807)*
 - **1.4.1.8.3.2.** Susanne Françoise (*1772) X Emanuel Dubochet (x1795)
 - 1.4.1.8.3.2.1. Emanuel Dubochet (*1796)
 - **1.4.1.8.3.3.** Claudine (*1775) X Jean Vincent Vincent (x1798)
 - 1.4.1.8.3.3.1. Jean Vincent Vincent (*1799)
 - 1.4.1.8.3.4. Françoise (*1784)
 - **1.4.1.9.** Jean (*1709) X Marie Marguerite Dufour (x1742)

1.4.1.9.1. Susanne Marie (*1742) X David Mayor (x1771)

1.4.1.9.1.1. Jean David Mayor(*1771)

1.4.1.9.2. Jeanne Françoise (*1746) X Jean François David Perret (x1768)

1.4.1.9.2.1. Jeanne Françoise Perret (*1769)

1.4.1.9.3. *Marguerite* (*1750) *X Jean Delarottaz* (x1784)

1.4.1.9.3.1. Marguerite Delarottaz (*1784)

1.4.1.9.4. *Jean Louis* (*1752) *X Susanne Françoise Cochard* (x1779)

1.4.1.9.4.1. Jean Emanuel Vincent (*1780)

1.4.1.9.4.2. Susanne (*1781)

1.4.1.9.4.3. Henriette Marguerite (*1783) X David Chessex (x1808)

1.4.1.9.4.3.1. Françoise Chessex (*1809)

1.4.1.9.4.4. *Jean* (*1786) *X Jeanne Marie Delarottaz* (x1817)

1.4.1.9.4.4.1. Marie Françoise Borcard (*1818)

1.4.1.9.4.5. Susanne Françoise (*1794) X François Louis Cochard (x1817)

1.4.1.9.4.5.1. Jean François Vincent Cochard (*1819)

1.4.1.9.4.6. Vincent Louis (*1800)

1.4.1.9.5. Aimé (*1753)

1.4.1.9.6. Judith (*1761) X François Abraham Delarottaz (x1781)

1.4.1.9.6.1. Marie Anne Delarottaz (*1782)

1.4.1.10. *Jacques* (*1712) *X Madeleine Talon* (*x*?)

1.4.1.10.1 Jeanne Marie (*1740) X Jean Jacques Dufour (x1761)

1.4.1.10.1.1 Jean Rodolphe Dufour (*1762)

1.4.1.10.2. Madeleine (*?) X Jean Pierre Depallens (x1783)

1.4.1.10.2.1. Jean Jacques David Depallens (*1784)

1.4.1.10.3. Vincent (*1741) X Susanne Wichoud (x1780)

1.4.1.10.3.1. Madeleine (*1782) X Jean François Muri (x1803)

1.4.1.10.3.1.1. Marie Madeleine Muri (*1806)

1.4.1.10.4. Amey (*1744)

1.4.1.10.5. *Jean David* (*1747)

1.4.1.10.6. *Jacques* (*1752)

1.4.1.10.7. Jean Louis (*1765) X Madeleine Denéréaz, X Jeanne Françoise Dubochet (x1799)

1.4.1.10.7.1. Jean Borcard (*1783), illégitime

1.4.1.10.7.2. Jeanne Marie Françoise (*1799)

1.4.1.11. Anne Marie (*1715)

1.4.2. Claudine Esther (*1672) X Vincent Wichoud (x1716)

1.4.2.1. Marie Wichoud(*1693)

- **1.4.3.** Françoise (*1675)
- 1.4.4. Jeanne Vincente (*1679) X Abraham Depallens (x1716)
- 1.4.4.1. Françoise Depallens (*1719)

Descendance partielle de Jacques Favre

- 1. Jacques Favre X Jeanne Chastellard
- 1.1. Susanne (*1656)
- 1.2. Adam (*1659)
- **1.3.** *Michel* (*1661) *X Anne Marie Dufour* (x1694)
 - 1.3.1. Jean Daniel (*1695)
 - **1.3.2.** Samuel (*1697) X Elisabeth Dubochet (x1730)
 - **1.3.2.1.** Jean Philippe (*1730) X Jeanne Marie Depallens (x1760)
 - **1.3.2.1.1.** *Marie Marguerite (*1761) X Pierre Arnaud (x1796)*

1.3.2.1.1.1. Jean Pierre et Fréderich Arnaud (*1797)

- **1.3.2.1.2.** Jean Samuel (*1763) X Françoise Marguerite Jeanneret (x1788)
- **1.3.2.1.3.** Jean Pierre François (*1764) X Jeanne Louise Dizerand (x1797)

1.3.2.1.3.1. Jean François (*1793), illégitime

1.3.2.1.3.2. Jeanne Rose (*1797)

- **1.3.2.1.4.** Marie Elisabeth (*1765) X Jean François David Jeanneret (x1788)
- 1.3.2.1.5. Jeanne Marie (*1768) X Jean François Emanuel Depallens (x1788)

1.3.2.1.5.1. Susanne Esther Marguerite Depallens (*1789)

1.3.2.1.6. Susanne Marie (*1770) X Jean Jacques Masson (x1801)

1.3.2.1.6.1 Susanne Marguerite Masson (*1801)

- **1.3.2.1.7.** *David Michel* (*1771)
- **1.3.2.1.8.** *Jean David* (*1773) *X Marie Françoise Vauthey* (x1803)

1.3.2.1.8.1. Jean David (*1806)

- **1.3.2.1.9.** Susanne (*1775)
- 1.3.3.1.10. Susanne (*1780)
- **1.3.2.2.** *Marie Marguerite* (*1742)
- **1.3.3.** *Marie Marguerite* (*1701)
- **1.3.4.** Susanne Marie (*1704)
- **1.4.** Abraham (*1666)
- **1.5.** Jean (*1670)
- **1.6.** *David* (*1674) *X Marie Dubochet* (x1700)
 - **1.6.1.** Vincent (*1703) X Susanne Dufour (x 1723) X Jeanne Marguerite Massard X Victoire Susanne Marie Favroz (x1760)
 - **1.6.1.1.** *David Vincent (*1749), illégitime*
 - **1.6.1.2.** Pierre David (*1760) X Françoise Cavin (x1789)
 - 1.6.1.2.1. Vincent (*1790)
 - **1.6.1.2.2.** *Pierre David* (*1793)
 - **1.6.1.2.3.** Françoise (*1796) X Gabriel Vincent Cochard (x1820)

1.6.1.2.3.1. Marguerite Françoise Cochard (*1821)

- **1.6.1.3.4.** *Pierre David* (*1798)
- **1.6.1.3.5.** *Esther* (*1804)
- 1.6.1.3.6. Vincent (*1806)
- **1.6.1.3.** *Marguerite* (*1762)
- **1.6.1.4.** *Marie Madeleine* (*1764) *X Jean David Aubort* (x1803)
 - 1.6.1.4.1. Pierre David Aubort (*1803)
- **1.6.1.5.** Susanne Marie (*1766) X Adam Dufour (x1791)
 - 1.6.1.5.1. Françoise Marie Dufour (*1792)
- **1.6.2.** Genon (*1705)

1.6.3. Susanne Marguerite (*1713)

1.6.4. Anne Marie (*1716) X Jean Jacques Pittet (x1740):

1.6.4.1. Claudine Marie Pittet (*1742)

Tableau des âges au mariage dans les familles Cathélaz, Favre et Borcard

Famille Cathélaz

Génération	Prénom	Date de naissance ou baptême	Date du mariage	Âge au mariage	Conception prénuptiale avec intervalle	Conception après le mariage avec intervalle	Âge époux/se
1	Daniel	1.2.1680	2.10.1700	20	6 mois		;
2	David	16.7.1713	13.12.1737	24		1 an	;
3	Jean Jacques	11.2.1752	11.12.1772	20		1 an	29
3	Françoise	30.8.1754	19.7.1776	22		1 an	30
4	Jean Daniel	6.12.1773	25.3.1801	28		1 an et 7 mois	18
4	Jeanne Marie	10.3.1777	6.2.1801	24		9,5 mois	30
4	Catherine Françoise	18.1.1779	12.4.1808	29		1 an	38
4	Susanne	9.1.1781	27.3.1801	20	4 mois		19

Famille Favre, branche 1

Génération	Prénom	Date de nais- sance ou baptême	Date du mariage	Âge au mariage	Âge à la nais- sance d'un illégitime	Conception prénuptiale avec intervalle	Conception après le mariage avec intervalle	Âge époux/se
1	Michel	15.2.1666	19.11.1694	28			9 mois	28
2	Samuel	7.2.1697	2.10.1730	33		2,5 mois		٠.
3	Jean Philippe	22.12.1730	15.9.1760	30		6 mois		26
4	Jeanne Marie	30.3.1768	19.9.1788	20		3,5 mois		22
4	Marie Marguerite	9.3.1761	9.12.1796	33		4 mois		27
4	Jean Pierre François	12.8.1764	23.6.1797	33	29	1,5 mois		;
4	Susanne Marie	13.1.1770	2.3.1801	31		5,5 mois		25
4	Jean David	23.2.1773	3.7.1803	30			3 ans	19

Famille Favre, branche 2

Génération	Prénom	Date de nais- sance ou baptême	Date du mariage	Âge au mariage	Âge à la nais- sance d'un illégitime	Conception prénuptiale avec intervalle	Conception après le mariage avec intervalle	Âge époux/se
1	David	16.3.1674	30.10.1700	26			3 ans	22
2	Vincent	11.2.1703	28.6.1723	20, 57	46		2 ans	;
2	Anne Marie	10.8.1716	4.1.1740	24			2 ans	23
3	Pierre David	3.12.1760	15.2.1789	29			1 an	?
3	Marie Madeleine	9.10.1764	11.11.1803	39		3 jours		?
3	Susanne Marie Marguerite	25.9.1766	28.12.1791	25		4 mois		22
4	Françoise	19.2.1796	29.9.1820	24		3,5 mois		28

Famille Borcard, enfants d'Amey Borcard

Génération	Prénom	Date de naissance ou baptême	Date du mariage	Âge au mariage	Âge à la naissance d'un illégitime	Conception prénuptiale avec intervalle	Conception après le mariage avec intervalle	Âge époux/se
1	Vincent	12.5.1667	25.4.1690	23			10 mois	19
1	Claudine Esther	1.11.1672	25.4.1690	18			3 ans	21
1	Jeanne Vincente	16.11.1679	1.3.1716	37			3 ans	47

Famille Borcard, branche 1

Génération	Prénom	Date de naissance ou baptême	Date du mariage	Âge au mariage	Âge à la naissance d'un illégitime	Conception prénuptiale avec intervalle	Conception après le mariage avec intervalle	Âge époux/se
2	Jean David	7.5.1706	15.4.1746	40			10 mois	36
3	Vincent	26.2.1749	25.10.1769	20			1 an	21
4	Jean David	5.8.1770	9.8.1797	27		_	1 an	19
4	Susanne Françoise	13.6.1772	1.5.1795	23			1 an	24
4	Claudine	14.7.1775	23.2.1798	23			1 an	23

Famille Borcard, branche 2

Génération	Prénom	Date de naissance ou baptême	Date du mariage	Âge au mariage	Âge à la naissance d'un illégitime	Conception prénuptiale avec intervalle	Conception après le mariage avec intervalle	Âge époux/se
2	Jean	17.6.1709	21.2.1742	33			9 mois	22
3	Susanne Marie	19.11.1742	20.9.1771	29		2 mois et demi		30
3	Jeanne Françoise	7.2.1746	10.10.1768	22		3 mois		36
3	Marguerite	26.1.1750	9.1.1784	34			8 m. ½	31
3	Jean Louis	11.2.1752	23.4.1779	27			9 mois	21
3	Judith	12.1.1761	18.7.1781	20		6 m. ½		25
4	Henriette Marguerite	23.6.1783	5.2.1808	25			1 an, 10 mois	29
4	Jean	11.10.1786	10.1.1817	21			1 an, 9 mois	19
4	Susanne Françoise	14.3.1794	19.9.1817	23			10 mois	31

Famille Borcard, branche 3

Génération	Prénom	Date de naissance ou baptême	Date du mariage	Âge au mariage	Âge à la naissance d'un illégitime	Conception prénuptiale avec intervalle	Conception après le mariage avec intervalle	Âge époux/se
2	Jean	17.6.1709	21.2.1742	33			9 mois	22
3	Susanne Marie	19.11.1742	20.9.1771	29		2 mois et demi		30
3	Jeanne Françoise	7.2.1746	10.10.1768	22		3 mois		36
3	Marguerite	26.1.1750	9.1.1784	34			8 m. ½	31
3	Jean Louis	11.2.1752	23.4.1779	27			9 mois	21
3	Judith	12.1.1761	18.7.1781	20		6 m. ½		25
4	Henriette Marguerite	23.6.1783	5.2.1808	25			1 an, 10 mois	29
4	Jean	11.10.1786	10.1.1817	21			1 an, 9 mois	19
4	Susanne Françoise	14.3.1794	19.9.1817	23			10 mois	31

Bibliographie sélective

Ouvrages

Beboux, François, Vevey à la fin du XVIII siècle. Artisanat et services: crise ou prospérité?, Mémoire de licence, Lausanne, 1991.

Chevallaz, Georges André, Aspects de l'agriculture vaudoise à la fin de l'ancien régime: La terre, le blé, les charges, Lausanne: F. Rouges, 1949, 272 p.

Demars-Sion, Véronique, Femmes séduites et abandonnées au 18^e siècle : l'exemple du Cambrésis,_Hellemmes : ESTER, 1991, 479 p.

Feroleto, Patrizia, *Petite histoire du couple... consistoire et causes matrimoniales : les paroisses de Vevey et la Tour-de-Peilz* (1676-1747), Mémoire de licence, Lausanne, 1999.

FILLON, Anne, *Les trois bagues aux doigts. Amours villageoises au XVIII siècle*, Paris: R. Laffont, Collection «Les hommes et l'histoire», 1989, 527 p.

Flandrin, Jean-Louis, *Les amours paysannes: amour et sexualité dans les campagnes de l'ancienne France (xvf-xixé siècle)*, [Paris]: Éd. Gallimard/Julliard, 1975, 255 p.

Flandrin, Jean-Louis, Familles: parenté, maison, sexualité dans l'ancienne société, Paris: Seuil, 1984, 285 p.

JOHNER, Aline, Entre société et famille, la sexualité avant et hors mariage dans la paroisse de Montreux de 1700 à 1803, Lausanne: Université de Lausanne, mémoire de maîtrise, 2012.

ROCHAT, Antoine, *Le régime matrimonial du Pays de Vaud à la fin de l'Ancien Régime et sous le Code civil vaudois,* Lausanne: [s.n.], 1987, 280 p.

Tosato-Rigo, Danièle, Staremberg Goy, Nicole (éd.), Sous l'œil du Consistoire: sources consistoriales et histoire du contrôle social sous l'Ancien Régime, Lausanne: Études de Lettres, 2004, 212 p.

Articles

Buon, Jean, « Conceptions prénuptiales et non-respect des règles de la religion à Saint-Pol-sur-Ternoise, 1676-1844», *Annales de démographie historique*, no 2, 2008, p. 237-254.

Campiche, F.-Raoul, «Les titres sous l'Ancien Régime», Bulletin généalogique vaudois, Chavannes-près-Renens: Cercle vaudois de généalogie, no 1, 1988, p. 28-29.

Caspard, Pierre, « Conceptions prénuptiales et développement du capitalisme dans la principauté de Neuchâtel (1678-1820) », *Annales E.S.C.*, no 4, 1974, p. 989-1004.

Guzzi-Heeb, Sandro, « Sexe, parenté et politique dans une vallée alpine au XIX° siècle », *Annales de démographie historique*, no 1, 2010 (1), p. 115-137.

GUZZI-HEEB, Sandro, « Sex, Politics and Social Change in the 18th and 19th Centuries. Evidence from the Swiss Alps », *Journal of Family History*, octobre 2011, vol. 36-4, p. 367-386.

LASLETT, Peter, «The Bastardy Prone Sub-Society», in LASLETT Peter et alii, Bastardy and its Compaative History. Studies in the History of Illegitimacy and Marital Nonconformism in Britain, France, Germany, Sweden, North America, Jamaica and Japan, London: E. Arnold, 1980, p. 217-245.

Lee, William Robert, «Bastardy and Socioeconomic Structure of South Germany», *Journal of Interdisciplinary History*, Vol. 7, no 3, hiver 1977, p. 403-425.

LISCHER, Markus, «Illégitimité», in *Dictionnaire histo*rique de la Suisse, (version en ligne: <u>www.dhs.ch</u>).

MITTERAUER, Michel, «Familienformen und Illegitimität in ländlichen gebieten Österreichs», *Archiv für Sozialgeschichte*, 19, 1979, p. 123-188.

Praz, Anne-Françoise, «Heurs et malheurs des jeunes filles en fleur. Jeunes villageoises et sexualité prémaritale au tournant du siècle», *Équinoxe*, no 20, automne 98, p. 89-100.

SHORTER, Edouard, «Illegitimacy, Sexual Revolution and Social Change in Modern Europe», *Journal of Interdisciplinary History*, no 2, 1971, p. 237-272.

VIAZZO, Pier Paolo, «Illegitimacy and the European Marriage Pattern: Comparative Evidence from the Alpine Area», in Bonfield, L., Smith, R.M., Wrightson, K., *The World we have Gained. Histories of Population and Social Structure*, London: Basil Blackwell, 1986, p. 100-121.

Outils et dictionnaires:

Dictionnaire historique de la suisse, publié par la Fondation Dictionnaire historique de la Suisse (DHS), Hauterives: G. Attinger, 2002, 10 vol. (version en ligne www.dhs.ch).

Répertoire des noms de famille suisses, Bearb. im Auftr. der Schweizerischen Gesellschaft für Familienforschung von der Arbeitsgemeinschaft Schweizer Familiennamen Emil und Clothilde Meier [et al.], Zürich: Schulthess Polygraphischer Verlag, 1989, 3 vol.

PIERRHUMBERT, William, *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand*, Neuchâtel: P. Attinger, collection Publications de la Société d'histoire et d'archéologie du Canton de Neuchâtel. Nouvelle série, t. 2, [1978] (1926¹), 763 p.

MOTTAZ, Eugène, *Dictionnaire historique, géographique et statistique du Canton de Vaud*, publ. sous les auspices de la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie, Genève: Slatkine, 1982 (1914-1921¹), 2 vol.

Sources:

Archives cantonales vaudoises:

Registres du Consistoire de Montreux

1701-1703: ACV Bda 85/12

1705-1706: ACV Bda 85/13

1726-1728: ACV Bda 85/14

1730-1738: ACV Bda 85/1

1741-1747: ACV Bda 85/15

1747-1755: ACV Bda 85/16

1755-1765: ACV Bda 85/7

1777-1793: ACV Bda 85/2

1793-1798: ACV Bda 85/3

Tribunal de district de Vevey

Causes matrimoniales et de grossesses, août 1798-novembre 1803 : S 205/ 311-312.

Registres de paroisse de Montreux

Eb 85/1-13.

Cadastres et registres fonciers

Cadastres originaux comprenant: cadastre de l'Helvétique (1799-1802), puis cadastres originaux de 1806-1808, Montreux-Châtelard, ACV GD 341/1-2.

Registre foncier dès 1806: Répertoires nominaux et cadastraux, Montreux-Châtelard, ACV GF 341/14.

Archives communales de Montreux:

Manual du Conseil général du Châtelard, Arch. Montreux, A 33 Châtelard, 1797-1798.